

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Luxembourg, la Grand-Rue, la rue de l'Eglise, la rue de la Poste, la rue de Thionville, la rue Mathias Schou, la rue des Remparts, la rue de la Tour, sur la Place du Marché et dans la rue de l'Hôpital à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de renouvellement de la couche de roulement dans la rue de Luxembourg et la Grand-rue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu :	<b>rue de Luxembourg, Grand-Rue, rue de l'Eglise, rue de la Poste, rue de Thionville, rue Mathias Schou, rue des Remparts, rue de la Tour, Place du Marché, rue de l'Hôpital</b>
Début :	<b>Mardi 14 juin 2022 à 06h00</b>
Fin :	<b>Mercredi 20 juin 2022 à 18h00</b>
Motif :	Renouvellement couche de roulement dans la rue de Luxembourg et la Grand-rue
Règlement :	GRE-143-2022

---

Grevenmacher, le 10 juin 2022

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

  
Carine Majerus



  
Léon Gloden